

CHARTRE INFORMATIQUE

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques à usage pédagogique du collège.

Elle a été approuvée au Conseil d'établissement et s'inscrit dans le cadre des lois françaises en vigueur.

CHAMP D'APPLICATION DE LA CHARTRE

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne, élève, parent, enseignant, personnel administratif ou technique, autorisée à utiliser les moyens et systèmes informatiques à usage pédagogique du collège français, dans l'enceinte de l'établissement, ou même depuis son domicile pour l'Espace Numérique de Travail (ENT).

MISSIONS DE L'ADMINISTRATEUR DES SERVICES NUMERIQUES

Les services numériques aux usagers sont gérés par un administrateur désigné par le chef d'établissement. C'est lui qui gère les comptes des utilisateurs qui ont pris connaissance et signé cette charte. Il peut, avec l'accord du chef d'établissement fermer un compte d'utilisateur qui enfreint les règles ci-dessous énoncées.

L'administrateur assure le bon fonctionnement des équipements informatiques. Il informe, dans la mesure du possible, les utilisateurs de toute intervention susceptible de perturber ou d'interrompre les services numériques. Il organise, en lien avec les intervenants compétents, les actions de formation des usagers des outils numériques en vigueur dans l'établissement.

CONDITIONS D'ACCES AUX RESEAUX

L'utilisation des moyens numériques du collège a pour objet exclusif de mener des activités d'enseignement, de recherches documentaires, de gestion des notes. Cette utilisation s'effectue au travers du pare-feu local.

Pour se connecter, chaque utilisateur se voit attribuer des identifiants par l'administrateur du réseau et de l'ENT.

Les comptes sont nominatifs, personnels et incessibles.

Chaque enseignant et élève dispose d'un espace mémoire sur le serveur pédagogique. Il est responsable de l'utilisation de son compte et du contenu de son espace mémoire.

A la fin de l'activité, il devra fermer sa session de travail en se déconnectant de son répertoire personnel.

ACCES AU RESEAU WI-FI

Afin d'assouplir les pratiques pédagogiques numériques, le collège français est équipé de bornes Wi-Fi dont l'accès est régi par les règles suivantes. Ces dernières visent à garantir la sécurité et la fluidité de navigation sur le réseau.

Les restrictions de contenus, de navigation et d'utilisation restent les mêmes que pour un accès classique au réseau, telles qu'elles sont décrites précédemment.

- Seuls les matériels fournis par l'établissement peuvent bénéficier d'une autorisation permanente et automatique d'accès au réseau via la connexion WI-FI. L'accès n'est donc pas permis aux appareils personnels.

- Des connexions ponctuelles au réseau de l'établissement via les bornes WI-FI peuvent être envisagées pour une durée limitée à partir d'équipements personnels d'intervenants extérieur. Cette possibilité doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'administrateur numérique de l'établissement

REGLES DE BASE

Au même titre que les locaux du collège, les équipements numériques sont des espaces et objets de travail ouverts à tous. A ce titre, ils doivent être soumis à des règles que chaque utilisateur se doit de respecter pour les maintenir durablement en état.

RESPECT DES PERSONNES

- Toujours afficher son identité dans les démarches numériques effectuées,
- Ne pas accéder, s'approprier, modifier ou détruire des fichiers ou ressources appartenant à d'autres utilisateurs,
- Ne pas porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou sa sensibilité, notamment, par le biais de messages, textes ou images de nature provocante, raciste, extrémiste ou pornographique.

RESPECT DU MATERIEL

- Prendre soin du matériel et informer l'administrateur des pannes ou anomalies constatées,
- Ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau par des manipulations injustifiées,
- Ne pas saturer le réseau et utiliser les moyens de compression de fichiers à disposition,
- Les utilisateurs élèves ne peuvent s'abonner à des listes de diffusion. Les activités de correspondance (messagerie, chat, ...) ne sont autorisées que si elles s'inscrivent dans un cadre pédagogique ou d'information,
- Les activités accaparant fortement le réseau (téléchargements, impression de gros travaux, utilisation intensive etc ...) devront être effectuées aux moments qui pénalisent le moins la communauté, c'est-à-dire en dehors des heures de cours.

RESPECT DE LA SECURITE DU RESEAU

- Ne pas tenter de forcer sa sécurité,
- Ne pas télécharger sans l'accord de l'administrateur,
- Pour les élèves, ne pas introduire de clé USB sans l'approbation d'un responsable éducatif.

RESPECT DES DROITS D'AUTEURS

- La publication et la distribution de documents (textes ou images) doivent se faire avec la permission de leurs auteurs ou détenteurs de droits,
- La copie des logiciels commercialisés est interdite.

Signer engage les responsables légaux et l'élève à accepter la présente charte.

Signature de l'élève :

Signature des responsables légaux :